

PROCÉDURE POUR OBTENIR UN ENREGISTREMENT AUDIO D'UNE AUDIENCE

- 1. Demander au Secrétariat l'enregistrement audio d'une audience par courriel à l'adresse <u>secretariattmf@tmf.gouv.qc.ca</u>.
 - Indiquer le numéro de dossier et la date de l'audience
- 2. Le Secrétariat vous transmettra un courriel contenant un hyperlien pour vous permettre de télécharger l'enregistrement.
- **3.** Cliquer sur l'hyperlien apparaissant au courriel (entrer le mot de passe fourni le cas échéant).
- 4. Dans la fenêtre du fureteur Internet cliquer sur le bouton ZIP pour télécharger l'enregistrement.



5. Dans le répertoire de téléchargement cliquer sur Afficher le dossier.



6. Cliquer sur le répertoire et sur Extraire tout.

.

	Ouvrir		
	Ouvrir dans une nouvelle fe	nêtre	
6	SkyDrive Pro	1	>
	Extraire tout		

7. Dans la fenêtre qui apparaît cocher « Afficher les dossiers extraits » et cliquer sur Extraire.

	Extraire les dossiers compressés	
S	électionner une destination et extraire les fichiers	
Le	es fichiers seront extraits dans ce dossier :	
	C:\Users\jalca01\Downloads\Date de l'audience_2010-001_test (3)	Parcourir
) 2	Afficher les dossiers extraits une fois l'opération terminée	



8. Ouvrir le répertoire de l'enregistrement et cliquer sur VLPlayer.exe.

2016-030	
🔄 autorun.inf	
🗟 borlndmm.dll	
🗟 cc3250mt.dll	
CDIJoystick.dll	
Eng_MDAC.EXE	
📧 Eng_nsplay.exe	
Fra_MDAC.EXE	
📧 Fra_nsplay.exe	
🗟 UsbPedal.dll	
📧 VLCheck.exe	
🗋 VLPlay.mdb	
📧 VLPlayer.exe	
🚮 VLPlayer.Ini	
🔁 VoxLog Player - Guide de l'usager	
😎 VoxLog Plaver - User's Guide.pdf	

9. Sélectionner l'enregistrement dans VoxLox Player et cliquer sur Dossier/Ouvrir dossier/nom du dossier/premier segment audio

Ouvrir dossier	1	2016-030	2016_12_07_09hz
Enregistrer la configuration			2016_12_07_09h3
Quitter	Ctrl+Q		2010_12_0/_11hz
Début Courant	Fin		
7			
_		Vitesse Volume	Balance

- **10.** La partie qui fait produire des notes sténographiques des audiences doit en transmettre une copie au Tribunal.
- **11.** Toute personne est tenue de respecter les ordonnances d'interdiction de publication, de diffusion et de divulgation prononcées lors d'une audience, le cas échéant.
- **12.** La diffusion publique des enregistrements des audiences est strictement interdite.
- **13.** Les enregistrements numériques transmis par courriel sont sans frais.